



Propos introductifs de la présidente

MATIN

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,
Mes cher.es collègues,

Je tiens d'abord à vous remercier toutes et tous pour votre présence aujourd'hui à cette séance plénière.

J'adresse un remerciement particulier à celles et ceux qui ont parcouru de nombreux kilomètres, parfois depuis les extrémités de notre région, pour être parmi nous aujourd'hui. Je sais le temps que certaines et certains consacrent aux trajets, parfois plusieurs heures de route ou de transports collectifs, pour participer aux travaux du CESER. C'est un engagement réel, et je souhaite vous en remercier très sincèrement.

Je salue également la présence d'un élu du Conseil régional, Claude Mercier, conseiller régional délégué à l'économie circulaire et aux déchets ainsi que des représentants de Conseils de développement et de l'ensemble des invités qui ont tenu à assister à nos travaux. Leur présence illustre l'ouverture et la vitalité de notre assemblée.

Compte tenu du programme particulièrement dense et riche de cette matinée, je vous propose de commencer immédiatement par la table ronde prévue sur les finances publiques et le financement de la transition écologique et énergétique.

Mon propos introductif, habituellement placé en ouverture de séance, sera reporté en début d'après-midi, avant la présentation des projets d'avis, des désignations et autres. Je propose qu'il en soit de même pour les déclarations préalables des organismes et des collèges.

Ce choix nous permettra de consacrer pleinement cette matinée à l'audition de nos deux intervenants, et de réserver les interventions plus institutionnelles pour un moment où les vice-présidents du Conseil régional sont présents.

En effet, madame Laëtitia Martinez, vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, de l'égalité réelle et de la laïcité, ainsi que monsieur Michel Neugnot, vice-président aux mobilités, aux transports, aux infrastructures et aux affaires générales, m'ont confirmé leur participation à nos travaux.

Je souhaite également vous informer que j'ai reçu ce matin le dépôt d'un vœu présenté par Martine Esther Petit, au titre des collèges 3 et 4. Ce vœu porte essentiellement sur la mobilisation forte du secteur associatif dans un contexte en berne.

Ce vœu a été examiné par les membres du Bureau, qui l'a jugé recevable, conformément à l'article 16 de notre règlement intérieur. Il sera donc présenté et soumis au vote de notre assemblée cet après-midi.

Je remercie le secrétariat général d'en transmettre le texte à l'ensemble des conseillères et conseillers pour consultation préalable.

Nous allons donc consacrer la matinée aux finances publiques et aussi, plus précisément, au financement de la transition écologique et énergétique, des sujets toujours aussi brûlants d'actualité. Deux experts nous éclaireront sur ces enjeux :

Je vous salue et vous remercie de votre présence. Tout d'abord, monsieur François Ecale, président de l'association FIPECO, dédiée aux finances publiques et à l'économie, qui interviendra sur la situation et les perspectives des finances publiques ainsi que sur les principaux enjeux (à court, moyen et long terme) pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Je salue et remercie également, madame Aurore Colin, chercheuse à l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), qui nous présentera le financement et la soutenabilité financière de la transition écologique et énergétique et nous éclairera sur les pistes de travail sur ces sujets.

Ces auditions se tiennent en visioconférence, et je forme le vœu que la technique soit de notre côté ! Cela semble être le cas. Je remercie le secrétariat général qui a effectué plusieurs tests.

Ces auditions sont organisées à l'initiative de la commission Finances-Europe, présidée par Sylvain Marmier, qui, malheureusement, ne peut être parmi nous aujourd'hui. Je remercie vivement les membres de la commission ainsi que le secrétariat général pour avoir organisé ces différents temps qui s'inscrivent dans la perspective des futures préconisations que le CESER sera amené à travailler.

J'animerai cette matinée avec Franck Ayache et Gilles Curtit, conseillers de la commission Finances-Europe qui ont bien voulu m'accompagner dans cette tâche, compte tenu de l'indisponibilité du président de la commission Finances-Europe.

Comme vous le savez, 2025 a été marquée par une forte contraction des dépenses publiques. Face à la baisse de ses ressources, la Région Bourgogne-Franche-Comté a dû réduire ses investissements et ses dépenses de fonctionnement afin de préserver la soutenabilité budgétaire de ses politiques. Si cette tendance se poursuit et, ce sera inévitablement le cas, 2026 pourrait s'avérer une année particulièrement délicate.

C'est pourquoi il est essentiel que nous débattions collectivement de ces enjeux pour affiner notre analyse et nos futures préconisations à l'attention du Conseil régional, notamment en vue des deux temps budgétaires à venir : le débat d'orientations budgétaires en novembre et le budget primitif en décembre.

Ces sujets sont en effet majeurs comme nous l'avons souligné dans le projet de mandat 2024-2029 de notre CESER.

Pour cela, deux rendez-vous sont prévus :

- La table ronde de ce matin,
- Puis des ateliers qui se tiendront le 28 octobre prochain à la Maison Régionale de l'Innovation, à Dijon.

Ces ateliers auront pour objectif de dégager des pistes de réflexion et d'enrichir nos travaux en vue des avis budgétaires.

Enfin, pour celles et ceux qui ne se seraient pas encore inscrits à ces ateliers, je vous invite vivement à le faire dès aujourd'hui.

Ces deux sessions tournent donc autour d'une problématique essentielle : l'avenir du financement des politiques publiques, et notamment des politiques régionales qui nous concernent plus directement en tant qu'instance consultative placée auprès de la Région.

Quelques-unes des interrogations qui nous ont amenés à organiser ces deux sessions :

- Comment la Région BFC pourra-t-elle, demain, financer ses interventions, qu'il s'agisse de ses compétences légales, d'actions volontaristes ou d'expérimentations ?
- Comment s'assurer de la soutenabilité budgétaire des politiques publiques régionales, dans un contexte national de réduction des moyens et d'endettement massif ?
- Comment les investissements "Climat" pourront-ils être financés, demain ?

APRÈS-MIDI

Mes cher.es collègues,

Nous allons reprendre nos travaux.

Je salue la présence de Laëtitia Martinez et de Michel Neugnot.

Laëtitia Martinez, vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, de l'égalité réelle et de la laïcité,

Michel Neugnot, vice-président aux mobilités, aux transports, aux infrastructures et aux affaires générales devrait nous retrouver pour assister à la suite de nos travaux.

Je ne voudrais pas manquer ce moment fort : accueillir une nouvelle conseillère au sein de notre assemblée. Depuis le début du mois de septembre, madame Martine Abrahamse a rejoint le CESER en tant que Personnalité Qualifiée au sein du quatrième collège, succédant à Jean-Philippe Lefèvre. Madame Abrahamse, au nom de toutes et tous, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre assemblée.

Je suis ravie de vous accueillir parmi nous et je sais, pour en avoir échangé avec vous, combien vous êtes enthousiaste à l'idée de contribuer activement à nos réflexions et à nos travaux.

Je vous invite, si vous le voulez bien, à vous lever afin que les conseillères et conseillers puissent vous identifier, et à vous présenter en quelques mots.

J'aimerais également vous présenter Fanny Jeanpierre qui rejoint le Secrétariat Général et accompagne la commission Cadre de vie-Société. Bienvenue.

Qui dit des entrants dit aussi des sortants.

Aussi, je tiens ici à saluer l'engagement d'un conseiller du 1^{er} collège qui m'a fait part de sa démission de notre assemblée. Il est aujourd'hui avec nous pour sa dernière plénière. Il s'agit d'Olivier Brasseur-Legry, représentant l'UDES, l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

Monsieur le conseiller, cher Olivier,

Au nom de l'ensemble des membres du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, je tiens à vous adresser nos remerciements les plus sincères pour votre engagement, votre disponibilité et votre implication constante. Arrivé au cours de la précédente mandature, vous avez su très rapidement trouver votre place au sein de notre assemblée. Fervent défenseur de l'économie sociale et solidaire, vous avez mis vos connaissances, votre expérience et vos convictions au service de nos réflexions collectives. Votre participation a toujours été précieuse, et vos interventions, justes et constructives, ont enrichi nos travaux.

Et à titre plus personnel, je vous remercie des conseils que vous avez pu me prodiguer et des encouragements dont vous m'avez fait part. Je vous souhaite une pleine réussite dans vos nouveaux projets professionnels et personnels. Vous avez choisi de poursuivre votre parcours de vie dans une autre région, mais j'espère que vous garderez un attachement particulier à la Bourgogne-Franche-Comté... et que vous aurez l'occasion d'y revenir de temps en temps !

Vous m'avez indiqué souhaiter adresser quelques mots à notre assemblée : je vous laisserai bien volontiers la parole à l'issue de mes propos introductifs.

Un second conseiller vit également aujourd'hui sa dernière assemblée plénière. Membre du CESER depuis quelques années déjà, au sein du 2^e collège, il en est une figure emblématique ! Et même si son départ n'est pas encore officiel, le CESER n'a pas reçu sa lettre de démission, je souhaite adresser mes plus sincères remerciements, en mon nom mais au aussi au nom de tous les membres du CESER BFC, à notre collègue Joseph Battault.

Monsieur le conseiller, cher Joseph,

Voilà près de vingt-quatre années que vous siégez au titre de la CFDT, au sein du deuxième collège. Vous êtes arrivé en octobre 2001, à l'époque du CESER Bourgogne, bien avant que la fusion des régions ne soit même envisagée.

Depuis, vous avez traversé plusieurs mandats, connu de nombreux conseillers, conseillères, plusieurs présidents et une seule présidente.

Vous avez vu évoluer notre assemblée, et vous y avez pris toute votre part. Avec constance, vous avez accompagné ses transformations, toujours guidé par le souci d'adapter notre institution aux besoins et aux attentes d'une société en perpétuelle mutation.

Votre parcours ici est exemplaire. Rapporteur attentif, membre du Bureau investi, vice-président délégué au projet lors de la précédente mandature – durant laquelle j'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler à vos côtés. Vous avez toujours mis vos convictions, votre exigence et votre énergie au service du collectif.

Votre pugnacité, vos coups de gueule parfois, il faut le dire, mais surtout votre rigueur et votre sens du débat, vous honorent, monsieur le conseiller. Vous avez beaucoup apporté à notre assemblée, beaucoup contribué à enrichir nos réflexions et nos productions. Et, à titre personnel, je tiens à vous dire que j'ai moi-même beaucoup appris à vos côtés, et je vous en suis reconnaissante.

Je vous souhaite une très belle continuation, loin des remous politiques, entouré des vôtres, pour profiter d'un repos bien mérité. Et j'imagine, cher Joseph, vous connaissant, que vous ne partirez pas sans nous dire quelques mots.

Je vous laisserai bien sûr la parole pour conclure ce bel engagement.

Si notre assemblée connaît quelques évolutions dans sa composition, le Conseil régional, a vécu récemment un moment institutionnel majeur avec l'élection, le 5 septembre dernier, de Jérôme Durain à sa Présidence. Au nom du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, je tiens à lui adresser nos félicitations républicaines et à réaffirmer la pleine disponibilité de notre assemblée pour poursuivre, dans un esprit de dialogue et de coopération, le travail engagé au service de notre territoire et de ses habitants, et de l'intérêt général. Les mutations que nous traversons, les transitions que nous accompagnons, appellent plus que jamais une relation de confiance et de respect mutuel entre le Conseil régional et le CESER. C'est dans cet état d'esprit que nous continuerons à faire vivre, ensemble, la démocratie régionale, où chaque assemblée a la place qui est la sienne.

Démocratie, Confiance, Respect, Intérêt général : des mots essentiels dont l'écho se perd aujourd'hui dans le vacarme des crises politiques, économiques et sociales.

Nul besoin de vous informer de la situation dramatiquement exceptionnelle que nous traversons depuis plusieurs mois. La crise démocratique que nous vivons semble atteindre son paroxysme. Je dis bien "semble". Car les surprises, nombreuses et toujours plus ubuesques les unes que les autres, présagent de nouveaux rebondissements entraînant encore un peu plus la démocratie dans son déclin. La succession des gouvernements et des premiers ministres depuis un an, le mélange des

genres qui perdure entre ambitions personnelles et ambition collective, sont autant d'ingrédients qui favorisent la polarisation de la société française et ouvrent la voie à la radicalisation des positions. Je ne m'étendrai pas davantage sur la situation politique inédite, vous la connaissez toutes et tous. Chacune et chacun ici, est le triste témoin autant que la fâcheuse victime d'une farce qui ne fait rire plus personne.

À cela s'ajoute un déficit public sans précédent, qui fragilise l'État comme les collectivités et annonce des coupes budgétaires sévères. Nous en avons pris la mesure encore ce matin.

Partout, de nombreuses organisations, du monde patronal, du monde syndical, du monde associatif, appellent à un sursaut, à un cap, à une stratégie, à des décisions claires, en lien avec les réalités vécues par les citoyennes et citoyens sur tous les territoires. Et, je tiens à le noter, phénomène inédit dans sa forme, les associations se sont fortement mobilisées. C'est ce qu'elles ont fait la semaine dernière, pour alerter l'opinion publique, pour alerter les décideurs publics, et pour rappeler leur importance centrale dans la cohésion et la vitalité de notre société.

Dans ce contexte, alors que nos citoyennes et concitoyens réclament d'être entendus et associés à la décision publique, certains prônent pourtant la suppression des corps intermédiaires. Ce paradoxe nous interpelle et nous oblige : il nous appartient de réaffirmer notre rôle, nos missions, nos principes.

Plus que jamais, les CESER sont indispensables.

Indispensables pour fabriquer du consensus là où la société se fracture.

Indispensables pour canaliser les tensions sociales et faire remonter les réalités des territoires auprès des décideurs publics.

Indispensables pour participer à la continuité démocratique au-delà des échéances électorales et dépasser les intérêts particuliers au profit de l'intérêt général.

Vous l'aurez compris, ce combat n'est pas derrière nous et j'y reste fermement attachée.

Face aux menaces récurrentes de suppression des CESER, sujet qui va revenir, l'association des Présidentes et Présidents des CESER de France a choisi l'unité. L'unité pour affirmer notre rôle et pour défendre une démocratie participative régionale vivante et ancrée dans les territoires.

De cette volonté est né le document *Chemin d'Avenir*, fruit d'un travail collectif entre une majorité de présidents de CESER et de leur assemblée. La nôtre s'y est engagée également notamment à travers le groupe "Avenir des CESER" et les contributions des collègues.

Le 25 septembre dernier, l'Assemblée générale de CESER de France a souhaité recentrer le texte afin qu'il puisse être présenté, sous la forme d'un manifeste clair, court et faisant consensus entre tous les présidents et toutes les présidentes, lors du Congrès des Régions de France, qui se tiendra les 6 et 7 novembre prochains à Versailles.

Un comité de rédaction, composé de plusieurs présidentes et présidents, dont je fais partie, a donc été mandaté pour produire cette version renouvelée, qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de CESER de France le 16 octobre.

Même si je participe au comité de rédaction – c'est une leçon que j'ai retenue de toi Joseph "mieux vaut tenir le crayon que la gomme" – et que je m'évertue à porter la voix de notre CESER avec fidélité et loyauté, je souhaite que le texte adopté par CESER de France puisse être soumis à la validation de notre assemblée. Aussi je vous proposerai en fin de séance des modalités de vote pour ce texte spécifique.

Concernant l'ordre du jour de notre plénière cet après-midi,

Nous débuterons par l'intervention de madame Laëtitia Martinez, qui interviendra sur la politique égalité femmes-hommes, afin de nous présenter les ambitions et les avancées de la collectivité régionale à ce sujet.

Nous examinerons ensuite les rapports soumis par l'exécutif régional.

- Nous commencerons par le projet d'avis élaboré par la commission Finances-Europe, dont le rapporteur sera Franck Ayache. Il s'agit du rapport 1-1 Budget principal - Décision modificative n° 2 de l'exercice 2025.

- Ensuite, Michel Bleuze et Dominique Guyon, pour la commission Mobilités-Énergie-Numérique, présenteront les avis sur les rapports 1-2 - Budget annexe "Services d'aménagement numérique" - Budget supplémentaire de l'exercice 2025, 1-3 - Instauration du versement mobilités régional et rural (VMRR) et 4-2 - Stratégie régionale de la maintenance ferroviaire.

Pierre-Alexandre Privolt pour la commission Formation-Recherche rapportera le projet d'avis sur le rapport 3-1 - Détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2026 pour les EPLE de Bourgogne Franche-Comté.

Et enfin, Martine Abrahamse, présentera le Bilan 2024 de la mise en œuvre du SRDEII élaboré au sein de la commission Économie-Emploi.

Pour la présentation des projets d'avis de ce jour, je remercie l'ensemble des rapporteur-es pour leur implication dans cet exercice essentiel de notre assemblée, ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers pour leur participation à l'élaboration de ces projets d'avis. Je tiens également à remercier sincèrement les chargé-es d'étude et l'équipe du secrétariat général pour la qualité de leur accompagnement et leur engagement constant aux côtés du CESER dans la conduite de nos travaux.

L'ordre du jour que vous avez reçu mentionnait la contribution relative à la feuille de route régionale sur l'eau. Dans la mesure où la Région a décalé son vote, il a été convenu lors du Bureau, qu'elle soit présentée lors de notre prochaine séance plénière en novembre. Ce qui laissera du temps supplémentaire à la commission Territoires-Environnement, pour en retravailler le contenu.

Nous avons enfin un vœu déposé Martine-Esther Petit en tant que référente des collèges 3-4.

À l'issue de l'examen de ces rapports et du vœu, nous procéderons à la désignation d'un représentant du Comité de suivi de l'Evaluation et de la Redevabilité. Le COSER (Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité) est l'instance de pilotage de l'évaluation de la Région. Il débat et valide un programme annuel d'évaluation portant sur les politiques publiques régionales et sur les programmes européens. Aujourd'hui, deux membres de notre assemblée y siègent en tant que titulaires, et deux suppléants sont également désignés.

Olivier Brasseur-Legry nous ayant fait part de sa démission effective le 15 octobre 2025, nous procéderons à la désignation de son successeur. Un appel à candidature vous a été transmis le 8 octobre et nous avons reçu la candidature d'Emmanuel Comby. Je proposerai un vote à main levée pour cette désignation, sauf si un membre le demande à bulletin secret.

Au moment des questions diverses, je vous évoquerai plus en détail les modalités de vote concernant le manifeste Chemin d'Avenir des CESER et s'en suivra donc un temps de parole ouvert pour celles et ceux qui le souhaitent.

Je vous remercie de votre attention, de votre implication sur cette journée. Et je cède tout de suite la parole à nos deux conseillers sortants, Olivier Brasseur-Legry et Joseph Battault, puis aux déclarations préalables.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclarations préalables

Tatiana Desmarest, au nom du collège 1,

Madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues,

Je souhaite attirer l'attention de cette assemblée sur une réalité que nous voyons monter sur nos territoires : la fragilisation accélérée du monde associatif et plus largement de l'Économie Sociale et Solidaire.

Les charges augmentent, les recettes publiques se resserrent et les marges de manœuvre financières des associations s'érodent.

À la baisse des financements, on rappellera que 70% du financement des employeurs associatifs est en moyenne lié à des prestations. À la restriction budgétaire s'ajoute le gel de prise de décision en raison des incertitudes gouvernementales.

Ce contexte est un argument supplémentaire en faveur d'une refonte des financements des politiques locales et la structuration de dotation pluriannuelle, une vision pluriannuelle de la commande publique et des dotations pour les missions d'intérêt général.

Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est la dégradation rapide du fonds de roulement dans une majorité de structures.

Selon les derniers chiffres d'ESS France, près d'une structure de l'ESS sur deux se trouve aujourd'hui en situation de tension de trésorerie chronique, parfois à quelques semaines de la rupture.

Dans certaines filières – insertion, médico-social, petite enfance – la capacité à anticiper ou investir est devenue quasi nulle.

Un récent rapport de Recherches & Solidarités indique que près d'1 association employeuse sur 2 en France dispose aujourd'hui de moins de 3 mois de trésorerie d'avance. En Bourgogne-Franche-Comté, ce chiffre est encore plus préoccupant dans les zones rurales.

Or, sans fonds de roulement, c'est toute la capacité à agir qui est menacée : retard dans le versement des subventions, avances de frais impossibles, embauches gelées, projets différés, voire abandonnés.

Il ne s'agit pas ici d'un problème conjoncturel, mais d'un affaiblissement structurel.

Ne nous trompons pas : ce que nous voyons aujourd'hui, ce sont des signaux faibles d'un effondrement silencieux. Si nous n'y prêtons pas attention maintenant, il sera bientôt trop tard.

Christine Jund, au nom de la CCIR,

Situation du commerce en France et en Bourgogne-Franche-Comté - Propositions pour son maintien et son développement

Le secteur du commerce est en profonde mutation et fragilisation

Le commerce de proximité connaît depuis plusieurs années une fragilisation sans précédent, résultant de la conjonction de plusieurs facteurs :

- Érosion des marges liée à la hausse des coûts : énergie, loyers, matières premières, transport.
- Transformation rapide des modes de consommation, marqués par le développement du e-commerce
- Vieillesse de la population commerçante et difficultés de transmission/reprise des entreprises.
- Baisse de la fréquentation des centres-villes et dévitalisation commerciale des bourgs-centres.
- Taux de vacance commerciale en France qui dépasse aujourd'hui les 10 % selon plusieurs analyses récentes. La vacance est particulièrement sensible dans les centres-villes et les petits commerces de rue.
- Selon l'INSEE en 2021, 62 % des communes françaises ne disposaient d'aucun commerce. Ce chiffre illustre la retraite progressive du commerce de proximité, particulièrement dans les territoires ruraux et périurbains.

De manière globale

- Le commerce en centre-ville est sous une pression durable avec une baisse de la fréquentation, des fermetures de magasins et une transformation des types d'activités avec notamment plus de services et de restauration.
- Pendant ce temps l'e-commerce continue de gagner du terrain en France, ce qui exerce une pression sur les prix et les marges des enseignes physiques.

Une situation particulièrement préoccupante en Bourgogne-Franche-Comté

Région à dominante rurale, la Bourgogne-Franche-Comté est plus exposée que la moyenne nationale à la fragilisation du commerce :

- La région compte une proportion élevée de petites communes rurales et d'espaces à faible densité.
- Les travaux INSEE-Région BFC sur les fragilités territoriales mettent en évidence une corrélation forte entre recul démographique, vieillissement et disparition des commerces.
- Dans plusieurs intercommunalités, la vacance commerciale dépasse 15 %, notamment dans les centres de villes moyennes et les centralités rurales.
- Les transmissions d'entreprises commerciales sont freinées par le manque de repreneurs, la difficulté d'accès au financement et la faiblesse de la rentabilité.
- Les centres-villes et centres-bourgs souffrent d'une image dégradée : locaux vacants, baisse de la fréquentation, raréfaction de l'offre de services.

Cette situation a des conséquences directes sur :

- La cohésion sociale et territoriale,
- L'attractivité résidentielle et touristique,
- La vitalité économique locale.

La fragilisation du commerce s'illustre également par une hausse marquée des défaillances d'entreprises depuis deux ans. Selon les données de la Banque de France en 2024 au niveau national, le secteur du commerce de détail a enregistré une augmentation de près de 35 % des faillites sur un an, retrouvant et dépassant même les niveaux d'avant-crise sanitaire.

Sur les douze derniers mois, plus de 6 500 défaillances ont été recensées dans le commerce de détail, dont une part importante dans l'alimentaire (+27 %) et l'habillement (+42 %).

En Bourgogne-Franche-Comté, la tendance est similaire : on observe une hausse de 30 % des procédures collectives entre 2022 et 2024, principalement concentrées dans les zones rurales et les villes moyennes, où la rentabilité des commerces reste faible et les trésoreries fragiles.

Le commerce constitue un enjeu majeur de développement territorial.

Face à ces constats, les politiques publiques en Bourgogne Franche-Comté doivent s'attacher à soutenir la pérennité du commerce de proximité avec par exemple :

- La création d'un fonds régional de soutien au premier/dernier commerce et commerce ambulant ;
- La révision des critères du fonds de soutien ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des territoires) pour élargir les conditions d'éligibilité en milieu rural avec la prise en compte de la taille du marché local, du caractère multifonctionnel des activités.

Elles doivent s'attacher également à accompagner la modernisation et la transformation des commerces :

- Par le conventionnement Région-CCI pour la prise en charge partielle du coût des accompagnements TPE dans le diagnostic commercial et les démarches qualités.
- En intégrant le commerce comme pilier des politiques d'aménagement et en soutenant la mixité fonctionnelle des centralités : habitat, services, loisirs.

Le commerce, au-delà de sa dimension économique, constitue un vecteur essentiel de lien social, d'emploi local et d'identité territoriale.

La situation actuelle appelle à une mobilisation collective autour d'une stratégie régionale de soutien et de transformation du commerce.

L'enjeu est clair : redonner au commerce de proximité un rôle moteur dans la vitalité et l'attractivité durable des territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Je ne saurais terminer ce propos sans vous parler des plateformes de vente en ligne et vous donner la position du réseau des CCI.

Ces plateformes telles que Shein et Temu connaissent de très fortes croissances et font peser sur nos entreprises et notre économie plusieurs risques :

- Une pression déloyale sur les prix.
- Des externalités négatives non régulées : comme les conditions salariales et d'emploi de la main d'œuvre et l'impact de la fabrication de ces produits sur l'environnement.
- Des externalités logistiques accroissant le nombre de petits colis distribués.
- Des comportements consommateurs s'écartant de pratiques durables et recherchant de plus en plus une rotation forte des produits.

Face à cette dynamique, il est essentiel que l'ensemble des institutions se mobilise afin de protéger l'ensemble de nos commerces mais également de nos industries créatives. Les exemples récents du BHV ou des Galeries Lafayette sont une illustration des menaces concrètes guettant nos enseignes en France et nos commerces. Nous ne pouvons donc que dénoncer les pratiques permettant l'implantation physique de marques ne respectant aucun cadre réglementaire et demander à ce que des mécanismes de régulation soient mis en œuvre afin de limiter la capacité de ces plateformes à mettre sur le marché des produits impropres à la commercialisation.